

Communiqué du 13/02/2013

Après la grève nationale du 12 février :

Décret sur les rythmes scolaires et projet de loi de refondation de l'école, le ministre doit répondre !

Plus de 60% des professeurs des écoles étaient en grève hier à l'appel de leurs organisations syndicales pour exiger du ministre l'abrogation de son décret modifiant les rythmes scolaires. Ils ont répondu massivement par la grève à l'appel notamment des fédérations FNECFP-FO, FERC CGT, SUD ÉDUCATION, FAEN.

Ce 12 février le SNUipp-FSU a aussi appelé nationalement sur ses propres positions.

Dans tous les départements la grève a été massive et d'importantes manifestations se sont déroulées, souvent sur des appels communs.

Dans les départements, les pouvoirs publics ont reçu des délégations, le ministre n'a pas reçu les fédérations, il n'a pour l'instant pas répondu à la grève massive du 12 février.

Le ministre doit répondre, il doit répondre à la grève nationale d'avertissement, il doit retirer son décret. Les professeurs des écoles ne veulent pas travailler le mercredi matin, ni le mercredi après midi, ils ne veulent pas de la double tutelle Etat – collectivités sur leurs missions et conditions de travail, ils ne veulent pas du projet éducatif territorial. Ils ne veulent pas de la territorialisation de l'école mise en œuvre par le décret et que généraliserait le projet de loi.

Le ministre doit recevoir d'urgence les organisations syndicales pour répondre à l'avertissement des personnels en grève pour le retrait de son décret.

Dans la grève et dans toutes les manifestations les professeurs de collège, de lycée, de lycée professionnel se sont associés aux professeurs des écoles :



A Paris et dans de très nombreuses villes de province, des manifestants par milliers.

- Ils ne veulent pas de la régionalisation de la formation professionnelle,
- Ils ne veulent pas de l'abandon aux régions de l'orientation scolaire,
- Ils ne veulent pas de l'école du socle de compétences,
- Ils ne veulent pas des services partagés école-collège,
- Ils ne veulent pas des contrats d'objectifs tripartites Etat-collectivités-établissement
- Ils veulent rester fonctionnaires d'Etat.

Le ministre annonce la discussion de son projet de loi au Parlement au printemps et le vote au début de l'été.

Après la grève nationale d'avertissement du 12 février, la voie de la sagesse c'est l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et la remise à plat de tout le projet de loi. Le décret, c'est le début de la mise en oeuvre du projet de loi.

Le ministre ne peut pas rester sourd aux revendications !

Il doit recevoir les fédérations syndicales !

Les personnels veulent une réponse.

Ils demandent l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires !

Ils veulent la remise à plat du projet de loi de refondation de l'école !

Dès aujourd'hui la FNECFP-FO appelle les personnels à se réunir dans les établissements, écoles, collèges, lycées pour confirmer les revendications et exiger du ministre les réponses, exiger du ministre qu'il reçoive les fédérations.

Dès aujourd'hui, la FNECFP-FO appelle ses syndicats à prendre l'initiative de réunions intersyndicales à tous les niveaux.

Dès aujourd'hui, la FNECFP-FO propose à toutes les fédérations syndicales de se réunir lundi à 17H30 au siège de la FNECFP-FO. Elle proposera de demander une audience urgente au ministre de l'Éducation nationale afin qu'il réponde aux revendications, à commencer par l'exigence d'abrogation du décret.

Montreuil, le 13 février 2012